

Auxiliaire de l'enfance

RÉF | 7914

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

L'auxiliaire de l'enfance est formé aux théories du développement, il est un professionnel rompu aux techniques et aux méthodes éducatives et d'animation. C'est ainsi qu'il stimulera les enfants en aiguisant leur curiosité.

L'auxiliaire de l'enfance peut travailler au sein de nombreux secteurs (en milieu scolaire, en milieu extrascolaire ou d'accueil familial), toujours en collaboration avec d'autres professionnels.

Il travaillera dans le respect des valeurs et principes citoyens.

Programme

Première année:

- Découverte du métier
- Accueil des enfants dans une structure collective: bases méthodologiques
- Stage d'observation
- Approfondissement théorique
- Stage d'insertion
- Accueil des enfants durant les temps libres approfondissement méthodologique

Deuxième année

- Stage en centre de vacances
- accueil de l'enfant à domicile et en collectivité, approfondissement méthodologique
- Déontologie professionnelle
- Stage d'intégration
- Epreuve intégrée

Certification(s) visée(s)

Certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale

Type de formation

[Enseignement de promotion sociale](#)

ORGANISATION

Durée

2 années

lundi mardi mercredi jeudi en soirée 17h30 à 21h

Horaire**Début**

Septembre 2022
1 fois par an.

Coût

150€ - Coût réduit : Gratuit -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Etre chercheur d'emploi. Avoir au moins 18 ans. Avoir **au minimum** le *certificat de l'enseignement secondaire inférieur* de plein exercice (CESI ou CESDD) ou son *équivalence*

Connaître

Satisfaire au test d'admission niveau CESI (Français et Mathématiques)

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous via le [formulaire](#) d'inscription en ligne sur le site de l'école.

Pour s'informer uniquement

Visitez le [site](#) de l'école ou téléphonez au 02 513 60 93.

Organisme

Institut Jean-Pierre Lallemand
Rue du Meiboom 18
1000 Bruxelles
Tél: 02 513 60 93
<http://www.institutlallemand.be>